



## République Française

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 22 JUIN 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 16 juin 2021, s'est réuni au gymnase des Ebeaux - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de Mme Sylvie MERMILLOD, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune d'Andilly***

M. Vincent HUMBERT

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD, M. Daniel BOUCHET

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme JONFAL

**OBJET** : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

## CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Monsieur le Président explique que pour accompagner la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat : les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE).

Conclus pour la période 2020-2026, ces contrats entendent agir en faveur de la relance par la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans un modèle de développement favorable à la transition écologique ; ils visent à s'appuyer sur le projet de territoire pour fixer les axes par lesquels l'état va accompagner la Communauté de Communes dans son avancement.

Par ailleurs, dans un souci de simplification de l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat, les CRTE regroupent dans un contrat unique les dispositifs existants (Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT), Dotation à l'investissement Local(DSIL), Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)...).

Les préfets sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats qui devront être signés avec les collectivités d'ici l'automne 2021 ; La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a été retenue comme un périmètre significatif pour signer un CRTE.

La priorité sera donnée aux projets les plus matures, permettant la relance rapide de l'activité, notamment via les financements du plan «France relance».

A ce stade, les montants de financement doivent être définis.

Monsieur le Président ajoute que d'ores et déjà, plusieurs projets communautaires sont identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans le CRTE, et que l'Etat a accompagné la Communauté de Communes et les communes dans plusieurs projets significatifs, et par exemple :

- Financements dans le cadre de l'agence de l'eau,
- Subventionnement d'équipements comme les écoles,
- Contrat « Petites villes de demain »,
- Accompagnement dans le cadre de la réalisation du terrain de sédentarisation des gens du voyage.

Par ailleurs, son appui sera sollicité dans plusieurs projets majeurs tels que par exemple :

- Schéma cyclable et vélo route,
- Construction d'une nouvelle zone d'activité,
- Financement du projet touristique des Ponts de la Caille dans le cadre du CPER.

Dans l'immédiat, l'objectif de cette délibération est de valider l'engagement dans cette convention partenariale avec l'Etat, qui devra être signée à l'automne, suite à la finalisation du Projet de Territoire. Cet engagement se traduira par la signature par le Président d'un protocole d'engagement.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 24 JUIN 2021 SLOW

ID : 074-247400112-20210622-D\_2021\_58-DE

2021-58 ADMINISTRATION GENERALE/ CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles**  
entendu l'exposé de la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de valider le principe de signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
- **DEMANDE** que le travail préalable à son élaboration soit engagé pour une signature dans le second semestre 2021
- **AUTORISE** son Président à signer ce protocole d'engagement, ainsi que tout document afférant à ce dossier

Acte certifié exécutoire le :  
1<sup>ère</sup> vice-présidente  
Sylvie MERMILLOD





**PROTOCOLE D'ENGAGEMENT  
DU  
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**ENTRE**

**L'ÉTAT**

**ET**

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

**PRÉAMBULE**

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) favorise la finalisation du projet de territoire en cours de construction.

Les objectifs du projet du territoire de la CCPC se déclinent dans le cadre de l'ambition ainsi affirmée :

Le territoire bénéficie d'une véritable authenticité, de villages qui ont gardé vitalité et solidarité et d'un cadre de vie magnifique. Il doit répondre à une croissance démographique forte et intégrer une population nouvelle, généralement à hauts revenus, sans briser le lien social et la « vie de village » afin de ne pas devenir un territoire « dortoir », ni exclure sa jeunesse ou sa population moins favorisée.

Pour cela, le territoire veut s'appuyer sur sa forte identité et les valeurs d'une ruralité « réinventée » : authenticité, solidarité et entraide locale.

Il affiche l'ambition.:

- d'être solidaire pour maintenir la cohésion sociale et l'accessibilité de tous aux services et aux logements, retenir les jeunes et les classes moyennes, développer les liens intergénérationnels,
- de maîtriser son développement, de préserver son environnement naturel et son activité agricole,
- de garantir l'animation et le dynamisme du territoire, tant par les activités touristiques, commerciales ou artisanales que par la vie associative, la culture ou le sport (notamment via ses centralités).

Le territoire est singulier, mais il n'est pas une « île », il doit développer des collaborations positives avec ses territoires voisins, mais également les autres partenaires. »

L'élaboration du CRTE devra aussi permettre d'assurer la bonne prise en compte par le projet de territoire et le CRTE des orientations figurant aux documents de planification et de programmation notamment les suivants :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin Annecien approuvé le 26/02/2014 ou en cours de révision (décision du 18/12/2019),
- les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en approuvés ou en cours de révision,
- les documents et cadres de financement sur les thématiques nature, environnement et eau (volets quantitatifs et qualitatifs) dont le SDAGE et son programme de mesures, les Contrats de Bassin ou de Rivière, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) des Usses, les Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB), les Arrêtés de Protection de Biotope (APPB) et les Chartes Forestières,
- le Programme Local de l'Habitat (PLH) prorogé et en cours de renouvellement,
- le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat qui a fait l'objet d'un conventionnement avec le Département, la Région et l'État via l'Ademe,
- les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) du Salève et les Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC) du Salève.

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. À ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu durant le second semestre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup> : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette première partie du protocole d'engagement vise à définir l'accord entre d'une part, l'État et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance (voir listes ci-dessous et en annexe).

La signature du présent protocole n'obère pas la candidature du territoire à d'autres appels à projet ou à manifestation d'intérêt en cours ou à venir dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré (pour rappel) au sein du CRTE.

*À noter que, pour simple information, les mesures ou projets pré-identifiés par le territoire pour la mise en œuvre de son futur CRTE, qu'il envisagerait de soumettre à un dispositif du Plan de Relance pour l'obtention d'éventuels financements de l'État peuvent apparaître à l'article 2 à suivre au § 2-2 avec les autres programmes, projets ou actions identifiées par le territoire.*

#### Mesures ou projets liés au Plan de Relance dont le financement a déjà été validé :

Les signataires s'engagent à financer, selon les modalités propres à chaque dispositif, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions prêtes à démarrer en 2021 et ayant déjà été validées au titre d'un financement du Plan de Relance, à savoir notamment :

a- le tableau ci-dessous recense les projets financés (EPCI et communes membres) sur les crédits relance de type DSIL exceptionnelle et DSIL rénovation thermique :

Nature dotation	Projet	Maître d'ouvrage	Montant subvention
DSIL 2021 RT	Rénovation de la mairie de Menthonnex-en-Bornes		135 000 €
DSIL 2021 exceptionnelle	Réaménagement de la mairie et de la salle des fêtes	SAPPEY (LE)	30 600 €
DSIL 2021 exceptionnelle	Diminution de la facture énergétique - modification des éclairages	VILLY-LE-PELLOUX	24 030 €

b- les lauréats de l'appel à projet « Rebond » de l'Agence de l'Eau en Haute Savoie au titre du Plan de Relance (au 04/06/2021 classés par EPCI) :

Voir Annexe I jointe

c- les demandes d'aides à la rénovation énergétique des copropriétés ayant déposé un dossier au titre de MaPrimeRénov' Copropriétés relevant de mesures du plan de relance.

## ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

### 2-1 Les contractualisations en cours

L'exhaustivité du recensement n'est pas requise au stade du protocole d'engagement mais elle sera visée pour la finalisation du futur CRTE.

Sont notamment recensées par les signataires les contractualisations suivantes :

◆ entre le territoire et l'État ou ses agences :

- le programme « Petites Villes de demain » engagé, en partenariat étroit avec l'intercommunalité, sur la commune de Cruseilles,
- le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF,
- la réalisation des opérations inscrites au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025,
- les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques impliquant l'intercommunalité,
- les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse notamment le PGRE des Usses,
- les mesures et projets agro-environnementaux et climatiques du Salève,
- les contrats signés avec l'ADEME, par les communes ou l'intercommunalité,
- la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi,
- le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- la Charte d'Engagement Nouveau Réseau de Proximité signée avec la Direction Départementale des Finances Publiques,

◆ entre le territoire et d'autres acteurs ou partenaires :

- Les contrats signés avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Les contrats signés par le Conseil départemental de la Haute-Savoie dont plusieurs Contrats de Territoire. Espaces Naturels Sensibles (CTENS), dans lesquels la CCPC est partenaire (CTENS Salève, CTENS Plateau des Bornes, CTENS Montagne d'âge, Bornachon, Mandallaz...) et une réflexion en cours sur un Contrat de site sur les ponts de la Caille.
- le Contrat Leader Usses et Bornes avec l'Europe.

## 2-2 Les programmes, projets ou actions identifiées par le territoire

Figurent ci-dessous, pour simple information et ne valant ni engagement ni validation de l'État à ce stade, les programmes, projets, études ou actions identifiés par le territoire qu'il souhaite « porter à la connaissance » de l'État et des partenaires comme pouvant concourir à la mise en œuvre des objectifs de son CRTE. Ces actions pourront être précisées et/ou amendées lors de l'élaboration du CRTE.

Sont notamment identifiées par le territoire les actions suivantes :

\* La CCPC a sollicité l'accompagnement financier de l'État dans le cadre de plusieurs projets en cours de réalisation :

- projet de gymnase intercommunal (110 000€ attribués au titre de la DETR 2016),
- projet de Pôle Educatif de Cruseilles (119 500€ attribués au titre de la DSIL 2016),
- projet d'interconnexion eau potable avec le Grand Annecy (122 525€ attribués au titre de la DETR 2016),
- projet de réhabilitation / agrandissement de l'école de Cuvat (190 132€ attribués au titre de la DETR 2019),
- projet de réhabilitation / agrandissement de l'école de Copponex (300 000€ attribués au titre de la DETR 2020),
- réalisation d'un terrain de sédentarisation des gens du voyage (85 368€ attribués par la DREAL),
- projet d'agrandissement du P+R du Mont Sion (231 000€ attribués au titre de la DETR 2021).

\* La CCPC a aussi sollicité l'Etat et la Région dans le cadre du dispositif CPER afin de bénéficier d'un accompagnement financier sur deux projets structurants sur le territoire, à savoir :

- le projet touristique des ponts de la caille, qui vise à constituer sur le site un module de plein air capable d'offrir des services complémentaires aux voyageurs et un espace muséologique de qualité, vitrine de l'offre touristique de Savoie-Mont-Blanc et de Genève sur ce lieu de passage très fréquenté. Le site est classé « site Touristique emblématique » de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le coût du projet est estimé à 5M€.

- le projet touristique des Dronières, qui vise à compléter l'aménagement d'un espace de loisirs multithématiques (piscine, lac, restaurants, parc à biche, site accrobranche, espaces sportifs...) notamment en créant un camping et en améliorant les fonctionnalités touristiques du site. Le coût du projet est estimé à 1M€.

\* Dans le cadre du Plan de Relance, la CCPC a répondu à plusieurs appels à projets ou est en cours de réponse notamment aux appels à projet mobilités actives, micro-folies et tiers lieux solidaires. Les projets qui seraient retenus seront intégrés au CRTE.

## ARTICLE 3 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;



- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Des documents modèles adaptés aux orientations retenues et à l'organisation proposée en Haute Savoie ainsi que des informations utiles pour la finalisation du CRTE et ses annexes seront mis à disposition des territoires par les services de l'État.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat État-Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Il est entendu entre les signataires que le futur CRTE sera amendable et restera évolutif tout au long du mandat.

#### **ARTICLE 4 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE**

Un comité de pilotage est mis en place par le territoire, sous la coprésidence du Préfet de la Haute Savoie et du Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Ce comité de pilotage comprendra aussi :

- 1<sup>ère</sup> vice-Présidente - maire de Cruseilles,
- 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente - maire de Villy-le-Pelloux,
- 3<sup>ème</sup> vice-Président,

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont. Le DGS de la CCPC participera à ces différents comités.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de la Haute Savoie - délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

D'autres acteurs du territoire pourraient être signataires du CRTE dans la mesure où leur participation est de nature à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance, compte tenu de leurs compétences et de leurs moyens de contractualisation et de financement. Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Haute Savoie sont identifiés comme des partenaires majeurs et pourraient être intégrés au Comité de Pilotage.

La fréquence de ses réunions ainsi que ses missions pourront utilement être précisées lors de la finalisation du CRTE.

#### **ARTICLE 5 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU**

Dans la phase de préparation du CRTE puis durant son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux en plus des membres du COPIL, les partenaires utiles et notamment les représentants des institutions suivantes :

- les partenaires du développement économique : Maison de l'Économie et Développement et Initiative Genevois, les organismes consulaires,
- les fédérations professionnelles,
- les associations de défense de l'environnement,
- les acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- les acteurs économiques du territoire,
- les acteurs sociaux du territoire,
- les associations culturelles et sportives locales,
- les services de l'État en Haute Savoie
- les agences de l'État dont l'ANAH et l'ADEME
- la région Auvergne-Rhône-Alpes
- le département de la Haute Savoie

- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

- les porteurs de sites Natura 2000.

La liste des partenaires n'est pas figée. Elle est amenée à évoluer et à être enrichie durant la mise en œuvre du CRTE (cf. art. 3).

Les signataires s'accordant sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. La finalisation du contrat permettra de préciser les conditions d'association de ces acteurs à son élaboration puis à son suivi en proposant éventuellement la mise en place d'un comité des partenaires.

#### ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Cruseilles, le 26/07 / 2021

Le préfet  
de Haute Savoie



Alain Espinasse

Le président  
de la Communauté de Communes  
du Pays de Cruseilles



Xavier Brand

ANNEXE 1 :

LAURÉATS DE L'APPEL À PROJET « REBOND » DE L'AGENCE DE L'EAU EN HAUTE SAVOIE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE (AU 04/06/2021 CLASSÉS PAR EPCI)

- SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES :

N° Demandeur	Nom Demandeur	Date début opération	Montant Assiette financé Opération	Montant aide reçue	Montant Rebond	Domaine	Libellé long NITLPS	Objet Opération
74505	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES	15/02/2021	1 061 475 €	530 738 €	530 738 €	AEP	Travaux et études opérationnelles	Repossessionnement AEP receboeur. " Bougy-Chevalinche" "Chaz Valodoy" et "Les Livronch".
86254	SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERE USSES		28 203 €	15 521 €	2 920 €	milieux naturels	Foncier travaux entretien port V. suris communication	Travaux de restauration ZH Calille nord à Allonzier et Les Mouilles au Sappay - Tranche 2320